

Depuis la fin de l'année 2018, la France connaît un mouvement populaire sans précédent.

Au cœur du malaise social, une injonction au Gouvernement MACRON d'inclure davantage de justice sociale dans la politique menée.

C'est pourquoi l'une des premières actions de l'État a été de proposer aux entreprises de verser une prime de solidarité de 1 000 € aux salariés se trouvant en dessous d'un certain seuil de rémunération et entièrement défiscalisée.

ENEDIS a répondu présente, ce qui est tout à son honneur. Cependant, dans la démarche choisie, **le bon sens et le dialogue social ont été occultés.**

Également, les modalités d'éligibilité ont été élaborées dans la précipitation, ce qui n'est jamais de bon augure.

Pourtant, le projet de l'État laissait la possibilité aux entreprises, par accord, de retenir une proposition de prime jusqu'au 31 mars 2019.

Un dialogue constructif avec les organisations syndicales aurait permis de mettre en lumière plusieurs hypothèses de travail et de **trouver des compromis acceptables pour toutes et tous.**

Cette prime dite « solidarité » ne porte-t-elle pas tout ce qu'il faut pour générer l'adhésion ?

Au lieu de ça, l'option retenue, axée sur un plafond de revenus, crée un clivage entre les agents bénéficiaires (environ 56 %) et les exclus.

Pourtant, grâce à l'engagement quotidien des salariés, les résultats de l'Entreprise sont là et tous sont donc méritants.

QUEL MESSAGE EST AINSI PORTÉ PAR CETTE PRIME ?

Une chose est sûre : **cette décision a été très mal perçue par les agents.** Ils n'ont d'ailleurs pas tardé à exprimer leur incompréhension et leur indignation auprès de leurs Représentants du Personnel et au sein de leurs équipes.

Il reste un peu plus de 2 mois à l'Entreprise pour opérer le virage nécessaire en vue d'une décision juste et équitable. Gageons que le Président du Directoire d'ENEDIS prendra le temps de la réflexion pour agir en concertation avec les organisations syndicales, dans les délais impartis, et ainsi donner tout le sens positif à son action et sa décision.

FO Énergie et Mines est, bien sûre, disposée à échanger avec la Direction sur ce dossier.

Pour rappel, FO Énergie et Mines revendique l'attribution d'une prime exceptionnelle, défiscalisée, pour tous les salariés des IEG de 1 000 euros.

Agissons ensemble pour que 2019 soit l'année du bon sens.

Agir, ne pas subir



UNE PRIME : POUR QUI ?

La Direction d'Enedis a fait le choix de suivre le Groupe EDF SA :

- 800 euros pour les salariés dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 30 000 euros.
- 500 euros pour ceux dont la rémunération brute annuelle est entre 30 000 et 40 000 euros.
- Les alternants bénéficieront d'une prime de 400 euros.

Cette rémunération brute prend en compte :

- Le salaire fixe (13^e mois inclus).
- Les primes.
- Les rémunérations complémentaires.
- L'AIL.
- Les primes de mobilité.
- Les avantages en nature.
- Le placement du 13^e mois sur CET (pour les salariés statutaires).
- La monétisation du CET au-delà de 10 jours.

Autant dire que **la moindre rémunération complémentaire peut suffire à ne pas être éligible à cette prime.**

Le montant de la prime est indépendant du temps de présence (tout salarié éligible et présent aux effectifs le 31/12/2018 la touchera) et proportionnel au temps de travail (un agent à mi-temps touchera la moitié de la prime).